



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit CLIMENT Travaux Publics – création grille pluviale -  
ARR 2024-02-26-21-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT Travaux publics implantée à VOUJEAUCOURT-  
25403-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux en vue d'une grille pour les eaux pluviales rue de l'industrie à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'aménagements en vue de la création d'une grille pour récupérer les eaux pluviales vont avoir lieu, rue de l'industrie à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 27 Février 2024 sur une durée de deux semaines.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement sera interdit à tous véhicule sur l'emprise du chantier rue de l'industrie jusqu'au rond-point de la boulangerie du four à bois. La circulation sera réduite sur une seule et alternée par feux tricolores et des panneaux de chantiers réglementaires, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 26 février 2024

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et la circulation

